

Appel à candidature 2017

« RÉSIDENCE BANDE DESSINÉE »

L'agence régionale Écla invite les **auteurs, dessinateurs, scénaristes et coloristes de bande dessinée** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de deux mois, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 2 mois (non fractionnables), **du 3 avril au 26 mai 2017**
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 3200 euros net, octroyée par Écla.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

AUTEURS CONCERNÉS :

Auteurs, dessinateurs, scénaristes et coloristes de bande dessinée

VOUS POUVEZ ÊTRE CANDIDAT SI...

- Vous avez à votre actif **au moins deux bandes dessinées publiées** à titre individuel ou collectif, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ;
- Vous avez un projet d'écriture ou d'illustration dans le domaine de la BD à développer pendant la résidence ;
- Vous êtes disponible du 3 avril au 26 mai 2017.

Date limite de candidature : **30 juillet 2016**

Prénom et NOM

Département ou Pays (domicile actuel)

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Sur ce projet vous êtes

scénariste

dessinateur

coloriste

Fait à

Le

Signature

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

Le présent formulaire rempli et signé.

Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.

Une présentation de votre projet BD pour la résidence : une note d'intention d'au moins 1 feuillet, qui peut être accompagnée d'un synopsis, d'un extrait de scénario et de planches ou croquis.

Votre CV.

Votre bibliographie complète. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication, coauteur éventuel (scénariste, dessinateur).

Une copie de vos **deux derniers contrats d'édition signés** (copie de l'ensemble des pages)

Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet)

*Si vous envoyez votre dossier par courrier
merci de **NE PAS RELIER NI AGRAFER** vos documents !*

Dossier complet à envoyer avant le **30 juillet 2016**

par courriel à : **residences@ecla.aquitaine.fr**

ou par courrier à :

Agence régionale ÉCLA
Pôle Vie littéraire « Résidences Chalet Mauriac »
36-37 rue des Terres Neuves
33130 Bègles – FRANCE

Renseignements :

Chalet Mauriac, Aimée Ardouin
06 95 61 10 06
aimee.ardouin@ecla.aquitaine.fr

ANNEXE : Cahier des charges de la résidence

Résidences d'écriture au Chalet Mauriac

« BANDE DESSINÉE »

2017

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, propriétaire du Chalet, à l'agence régionale Écla.

Il s'agit d'offrir aux auteur-e-s des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. **La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région ALPC, tandis qu'Écla a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.**

■ CONDITIONS D'ACCÈS. Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes auteur, dessinateur, scénariste et/ou coloriste de bande dessinée français ou francophone.
- Vous avez écrit ou illustré **au moins deux BD publiées à titre individuel ou collectif**, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ; pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
- vous avez un projet d'écriture ou d'illustration de BD à développer pendant la résidence.
- Vous êtes disponible du 3 avril au 26 mai 2017

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il-elle pourra cependant être sollicité-e pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre Écla et l'auteur-e, avant et pendant la résidence.

Rémunération des auteur-e-s > Pour la durée de son séjour, l'auteur-e reçoit une bourse d'écriture de 3200 € net (trois mille deux cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Dates du séjour > **2 mois** (non fractionnables), du 3 avril au 26 mai 2016.

Les dates d'arrivée au Chalet et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports. Dans tous les cas, arrivée et départ se font entre 9h et 17h et jamais le week-end : **arrivées** : à partir du lundi (9h-17h) / **départs** : au plus tard le vendredi, avant 12h

■ HÉBERGEMENT

Le village de Saint-Symphorien (1750 habitants) est à peu près à 1 heure de route de Bordeaux. C'est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, entourée d'un parc de 10 hectares, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région ALPC et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains œuvrant dans les domaines de la littérature, de l'illustration, de la bande dessinée, du cinéma et de la création audiovisuelle, ainsi que des écritures numériques.

Équipement du logement > La maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante, une tablette Ipad et un vidéoprojecteur

sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.

- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le-la résident-e souhaite venir accompagné-e. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur-e.

■ FRAIS DE SÉJOUR

Transports > Écla prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur-e à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2nde classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par Écla.
- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par Écla. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer le plein de carburant du véhicule.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

Restauration > Le Chalet est approvisionné (nourriture et produits d'entretien) pour le jour de l'arrivée du résident. Par la suite, le résident sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par Écla.

Frais de séjour > Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel ;
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil ;
- ses déplacements personnels ;
- ses communications internationales.

■ ENGAGEMENTS DES RÉSIDENTS

Le-la résident-e s'engage :

- à résider au Chalet Mauriac pendant deux mois, à la période définie ;
- à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence ; il-elle tiendra Écla informé de l'avancée de ce projet ;
- à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- à poster au moins une contribution, sous la forme de son choix (texte, image, son...), sur le site dédié aux résidences du Chalet Mauriac.

À l'issue du séjour, le-la résident-e s'engage à tenir Écla informé de la poursuite de son projet.

Si ce projet aboutit à une publication, il-elle fera figurer la mention : « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'agence Écla-Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, dans le cadre du programme de résidence au Chalet Mauriac* ». Il-elle s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à Écla/Pôle vie littéraire et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

■ ENGAGEMENTS D'ÉCLA

- Écla prend en charge la rémunération de l'auteur-e (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par Écla.
- Écla met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région ALPC.
- Écla s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :
 - annonce dans la Lettre d'information électronique d'Écla
 - information et création d'une page dédiée sur le site www.chaletmauriac.aquitaine.fr
 - publication d'un entretien dans la revue numérique d'Écla, Eclairs (<http://eclairs.aquitaine.fr>)
 - réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le-la résident-e.

■ CONVENTION DE RÉSIDENCE

Une convention sera signée entre l'auteur-e et Écla Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

■ SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par Écla. Écla mettra les livres des candidats à la disposition des membres du jury, qui se réunira pour délibérer fin septembre. Les candidats-e-s sont averti-e-s du choix final par courrier signé de la direction d'Écla.